



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Sécurisation du passage du Relais de la Flamme Olympique dans le Var

7 mai 2024



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sécurisation du passage de Relais de la Flamme Olympique

Ce mardi 7 mai, à 3 jours du passage du Relais de la Flamme Olympique, le préfet du Var a fait le point sur les dispositifs de sécurité déployés avec le directeur interdépartemental de la police nationale et le commandant du groupement de gendarmerie départementale.

Après son arrivée le 8 mai à Marseille et un passage au stade vélodrome le 9 mai, la Flamme Olympique sera le vendredi 10 mai dans le Var où plus de 100 porteurs se relayeront dans tout le département jusqu'à Toulon pour la cérémonie du chaudron.

Vendredi 10 mai, son parcours la mènera dans le Var sur un parcours d'environ 24kms à travers les villes de :

- Saint-Raphaël à partir de 8h10 ;
- Hyères-les-Palmiers à partir de 10 h ;
- Brignoles à partir de 11h18 ;
- Flassans-sur-Issole à partir de 12h40 ;
- La Seyne-sur-Mer à partir de 15h20 ;
- Les Salles-sur-Verdon à partir de 16h42 ;
- La Garde à partir de 17h43 ;
- Toulon avec une arrivée prévue vers 19h30 place de la Liberté.

Les communes traversées ont été sélectionnées par le Conseil départemental. Les services de l'État sont mobilisés depuis le mois d'octobre dernier pour l'organisation générale et la sécurité de cet événement, en lien avec les collectivités concernées, le Comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) et le Comité national pour la Sécurité des Jeux (CNSJ), qui relève du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.



1- Une mobilisation exceptionnelle pour assurer la sécurité du Relais de la Flamme

Une **bulle de sécurité** est mise en place autour des relayeurs composés des gardiens (policiers et gendarmes nationaux) formés spécifiquement pour cette mission. Elle accompagnera le Relais pendant tout son parcours en France.

La sécurisation générale de l'itinéraire relève de l'autorité préfectorale en lien avec les services de l'État. Ces derniers sont chargés d'organiser, en lien avec les communes concernées, la sécurisation du parcours, sur le bord des axes routiers traversés et fermés à la circulation le temps du passage, du point de départ de

chaque étape, jusqu'à son point d'arrivée. Il s'agit d'un dispositif similaire à ce qui peut être fait pour le Tour de France.

2030 effectifs mobilisés dont :

- **1440 policiers et gendarmes locaux et renforts** dont 594 effectifs départementaux police/gendarmerie et 13 unités de force mobiles ;
- **245 policiers municipaux des villes traversées**, en étroite collaboration avec les forces de sécurité nationale ;
- **197 pompiers et secouristes ;**
- **122 agents de sécurité privée ;**
- **6 embarcations** de la gendarmerie maritime, des fusiliers marins, des douanes et des affaires maritimes pour assurer la sécurité du Relais maritime de la Flamme à Toulon
- **25 militaires de l'opération Sentinelle.**

Si les effectifs de police et de gendarmerie sont particulièrement engagés pour assurer la sécurisation de cet événement, **les forces restent mobilisées sur l'ensemble du département, pendant ce week-end prolongé, durant lequel de nombreux touristes devraient être présents dans le Var (au moins 500 policiers et gendarmes chaque jour).**

2- La sécurisation de la première étape terrestre du Relais de la Flamme olympique à Saint-Raphaël

La commune de Saint-Raphaël accueillera le premier relais terrestre de la Flamme olympique avec un départ prévu au CREPS de Boulouris à 08h10.

Pour assurer la sécurité de cet événement, **les forces de sécurité mobilisées seront à la hauteur** et des moyens spéciaux seront mis en œuvre :

- **près de 260 effectifs de sécurité mobilisés** : 44 policiers varois, 2 unités de force mobiles, 42 agents de police municipale, 12 agents de sécurité privée et 30 agents de réserve communale ;
- un **dispositif de lutte anti drone** sera déployé pendant le relais pour une sécurisation aérienne de l'évènement ;
- création d'une **zone d'interdiction temporaire de survol** sur l'ensemble du parcours de la Flamme à Saint-Raphaël.



3- La sécurisation de l'étape toulonnaise et de la cérémonie d'allumage du Chaudron

Une sécurité renforcée pour la cérémonie d'allumage du chaudron prévue place de la Liberté à Toulon.

L'étape toulonnaise est susceptible d'attirer un grand nombre de spectateurs, la cérémonie d'allumage du chaudron fera l'objet de mesures de sécurité particulières :

- près de **600 policiers mobilisés** pour la seule étape toulonnaise, dont plus de 200 pour la cérémonie du Chaudron ;
- pour la Fan zone déployée place de la Liberté et **ouverte au public à partir de 15h30, mise en place d'un périmètre de sécurité** avant l'ouverture de l'espace au public auprès duquel une liste d'objets interdits sera diffusée ;
- **inspection, filtrage et palpation pour toutes les personnes** qui souhaitent accéder à la place de la Liberté ;
- un **drone de la police nationale** sera déployé pendant la cérémonie du Chaudron pour assurer une captation d'images retransmise en direct au sein centre opérationnel départemental en préfecture ;
- **déploiement d'un dispositif de lutte anti drones** pour contrer tout type de menace aérienne ;
- **fermeture du parking souterrain Place de la Liberté** à compter de 7 h pour les entrées et 09h30 pour les sorties.



4- Des moyens spéciaux mobilisés sur l'ensemble du Relais de la Flamme

- **4 drones police et gendarmerie** à Brignoles (1), aux Salles (1), à Flassans (1) et à Toulon (1) ;
- **1 hélicoptère gendarmerie et 1 avion de la PAF** pour suivre le convoi et les transferts entre communes ;
- **5 dispositifs lutte anti-drones** à **La Seyne-sur-Mer, Toulon, Brignoles, Saint-Raphaël et les Salles-sur-Verdon** (en plus du dispositif LAD présent dans les convois de la Flamme) ;
- **5 équipes cynophiles** pour la dépollution du site de célébration (Chaudron).

5- Les mesures de police administrative prises dans le cadre du passage du Relais de la Flamme Olympique

Dans le contexte de posture Vigipirate « *Urgence Attentat* » et afin d'assurer la sécurisation du parcours du relais de la Flamme Olympique le 10 mai 2024, le préfet du Var a pris plusieurs arrêtés applicables sur l'ensemble du département du jeudi 9 mai 2024 à 20h00 au samedi 11 mai 2024 à 6h00 :

Interdiction

- de port, de transport d'armes à feu, de munitions et tout objet pouvant constituer une arme par destination ;
- la vente, le transport, et l'usage d'acide sur la voie et les espaces publics, ou en direction de la voie et des espaces publics ainsi que dans les lieux de grands rassemblements ;
- la vente, l'utilisation et transport par les particuliers d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques ;
- l'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport dans tout récipient de type bidons, jerricans, cubitainers, flacons ou récipients divers, de produits combustibles et corrosifs, carburant et gaz inflammables, produits acides, chimiques ou explosifs sur le territoire de l'ensemble des communes du département.

6- Les restrictions en matière de mobilité

- Comme pour le Tour de France, **fermeture des axes routiers empruntés au moins 1 heure avant** le passage du Relais de la Flamme ;
- À Toulon, le Boulevard de Strasbourg et l'Avenue de la République seront fermés à compter de 15h00 ;
- le **stationnement de véhicules est interdit le long du parcours** ;
- des **navettes gratuites** sont mises en place sur Brignoles et Flassans-sur-Issole ;
- un **plan de mobilité est mis en œuvre par le Réseau Mistral** sur les 4 communes de la Métropole.

Par ailleurs, pour assurer la sécurité du relais maritime de la Flamme à Toulon et le spectacle de drones du vendredi 10 mai au soir, un **arrêté conjoint du préfet du Var et préfet maritime de la Méditerranée portant réglementation de la navigation sur les plans d'eau des ports militaires et civil de Toulon va être publié.**

Les habitants des communes traversées sont invités à consulter le site internet de leur commune pour prendre connaissance, en détails, des mesures prises dans chaque commune traversée.



L'État dans le Var

www.var.gouv.fr

Mai | 2024



Contacts presse :

Service de la Communication Interministérielle de l'État en Département
PRÉFECTURE DU VAR – CS 31209 – 83070 TOULON CEDEX

Demande de presse sur pref-communication@var.gouv.fr

Tel : 04 94 18 81 46

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans le Var
sur Twitter  et Facebook 